

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-01.250-0039362.2024.001				I.2 Type d'Opérateur ☒ Opérateur ☐ Groupe d'opérateurs	
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs				I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle	
	Nom SARL BREIZHINE				Autorité ECOCERT FRANCE (FR-BIO-01)	
	Adresse Chemin de Roc Kerezen 29470 Plougastel-Daoulas				Adresse B.P. 47 , 32600, L'Isle-Jourdain	
	Pays France Code ISO FR				Pays France Code ISO FR	
I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs						
• Préparation • Distribution / Mise sur le marché						
I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production						
• (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques						
Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.						
I.7 Date, lieu				I.8 Validité		
Date 24 avril 2024 08:47:07 +02 (Europe/Brussels)		Nom et signature ECOCERT FRANCE		Certificat valable du 31/05/2023 au 31/03/2026		
Lieu L'Isle-Jourdain (FR)						

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Céréale et grain: Farine de sarrasin Cereals and grains: Buckwheat flour	Biologique
	Fruit et fruit préparé: Confiture de fraise Fruits and fruit preparation	Biologique
	Gâteaux secs et biscuits: Cookies Biscuits and cookies: Cookies	Biologique
	Gâteaux secs et biscuits: Cookies Noisettes Biscuits and cookies	Biologique
	Gâteaux secs et biscuits: Cookies Noisettes-Chocolat Biscuits and cookies	Biologique
	Gâteaux secs et biscuits: Gateau breton Biscuits and cookies: Breton cake	Biologique
	Gâteaux secs et biscuits: Meringues au Kasha Biscuits and cookies: Kasha meringues	Biologique
	Gâteaux secs et biscuits: Palets Biscuits and cookies: Shortbread biscuits	Biologique
Gâteaux secs et biscuits: Sablés Bretons Biscuits and cookies: Breton biscuits	Biologique	
Gâteaux secs et biscuits: Sablés Bretons Chocolat Biscuits and cookies: Breton biscuits with chocolate	Biologique	
Gâteaux secs et biscuits: Sablés aux Oignons de Roscoff Biscuits and cookies: Shortbread biscuits with Roscoff onions	Biologique	
Infusion d'herbes et de fruits: Sobacha Herb and fruit infusions: Sobacha	Biologique	
Produit dérivé ou sous-produit des céréales et légumes secs: Graines de sarrasin décortiquées Cereal or dried vegetable derived products or by-product	Biologique	
Produit dérivé ou sous-produit des céréales et légumes secs: Graines germées de sarrasin Cereal or dried vegetable derived products or by-product: Buckwheat sprouted seeds	Biologique	
Produit dérivé ou sous-produit des céréales et légumes secs: Kasha Cereal or dried vegetable derived products or by-product: Kasha	Biologique	
Produits apéritifs: Chips de blé noir Appetizers: Buckwheat crisps	Biologique	
Produits apéritifs: Sablé Tomme Appetizers	Biologique	
Produits apéritifs: Sablé Tomme 7 saveurs Appetizers	Biologique	
Produits apéritifs: Sablé Tomme Fenugrec Appetizers	Biologique	
Pâte: Pâte de blé noir Pasta: Buckwheat pasta	Biologique	
Sucre, mélasse et sirop: CARAMEL BEURRE SALE Sugar, molasses and syrup	Biologique	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques

II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848

Nom de l'organisme d'accréditation

COFRAC

Hyperlien vers le certificat d'accréditation

<https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf>

II.9 Autres informations

Seule la version électronique du certificat disponible au lien suivant :

[<https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/directory/publication/organic-operator/index>] fait foi.

DÉLIVRÉ